



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq mars à 19h00 s'est réuni en mairie, le Conseil Municipal de la commune d'Ingrannes sous la Présidence de M. POILANE Éric, Maire.

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le 18 mars 2025

Nombre de conseillers : 10

Nombre de présents : 10

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

POILANE Eric, Maire

RAPINE Robert MORIN Bernard, Adjoints

BAIN Guillaume, BLUSSON Nicolas, DUBOURG Hervé, LEITE Paul, MASSAS Jean-Christophe, MICHAUX Dany et

PERY Célié, conseillers.

◆ BUDGET PRIMITIF 2025 - ASSAINISSEMENT

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| DÉPENSES | 22 234.06 € | 55 342.29 € |
| RECETTES | 22 234.06 € | 55 342.29 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le BP assainissement 2025 qui s'équilibre à 22 234.06 Euros en section de fonctionnement et à 55 342.29 Euros en section d'Investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Jean-Christophe MASSAS

Pour extrait conforme,
Ingrannes, le 25 mars 2025
Le Maire,
Éric POILANE

